



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2021/028

Genève, le 25 mars 2021

CONCERNE :

Soixante-treizième session du Comité permanent :
Note logistique

1. La 73^e session du Comité permanent se tiendra en ligne du 5 au 7 mai 2021 de 12h30 à 15h30 (CET/heure de Genève). C'est la première fois qu'un Comité CITES organise l'une de ses sessions ordinaires en ligne et les aspects logistiques de la réunion ont dû être légèrement modifiés pour s'adapter à ce nouveau format.
2. La réunion se tiendra sur la plateforme KUDO avec interprétation en anglais, français et espagnol et sera diffusée en direct dans ces trois langues sur la chaîne YouTube de la CITES.

Nombre de délégués pouvant prendre la parole au cours de la session

3. Tous les délégués des Parties membres du Comité permanent et tous les observateurs qui répondent aux conditions de participation (des Articles 2, 3 et 4 du Règlement intérieur) à la session peuvent s'inscrire et apparaîtront dans la liste de participants. Cependant, afin de permettre une participation maximale tout en assurant un déroulement efficace et productif de la session dans le temps imparti, les conditions suivantes seront appliquées :
 - a) Pour les membres du Comité permanent, il n'y a pas de limite au nombre de délégués pouvant prendre la parole au cours de la session.
 - b) Pour les **Parties observatrices**, le nombre de délégués pouvant intervenir sera limité à quatre délégués. Chaque Partie peut nommer plus de quatre délégués dans leurs lettres de pouvoirs, et tous seront inscrits sur la liste des participants s'ils remplissent les conditions de l'Article 2 du Règlement intérieur. Mais seulement quatre délégués auront la possibilité de prendre la parole. Les lettres de pouvoirs doivent préciser quels délégués prendront la parole. Pour les Parties qui se sont déjà inscrites et ont déjà envoyé leurs lettres de pouvoirs, le Secrétariat les contactera par email afin d'identifier les délégués qui interviendront.
 - c) Pour les **observateurs non-Parties, les agences des Nations Unies et les organisations observatrices ONG et OIG y compris le secteur privé**, la limite est fixée à deux délégués pouvant prendre la parole. Ils peuvent inclure plus de deux délégués dans leur lettre de nomination, et tous seront inscrits sur la liste des participants s'ils remplissent les conditions des Articles 3 et 4 du Règlement intérieur. Mais seulement deux délégués auront la possibilité d'intervenir. La lettre de nomination doit préciser quels délégués prendront la parole. Pour les observateurs non-Parties et les organisations observatrices qui se sont déjà inscrites et ont déjà envoyé leurs lettres de nomination, le Secrétariat les contactera par email afin d'identifier les délégués qui interviendront.
4. Les Parties et organisations observatrices qui ont déjà inscrit moins de, respectivement, 4 ou 2 délégués, vont recevoir un email du Secrétariat les invitant à ajouter des délégués et à sélectionner les 4 ou 2 délégués qui interviendront pendant la session. Les Parties ou organisations observatrices qui ont inscrit plus de, respectivement, 4 ou 2 délégués vont recevoir un email du Secrétariat les invitant à désigner les 4 ou 2 délégués qui interviendront pendant la session.

5. Les lettres de pouvoirs des Parties observatrices et les lettres de nomination des organisations observatrices doivent clairement indiquer quels délégués (4 pour les Parties observatrices et 2 pour les organisations observatrices) interviendront au cours de la session.

Frais de participation pour les organisations observatrices

6. Les observateurs des agences ou organes non-onusiens techniquement qualifiés dans le domaine de la protection, conservation ou gestion de la faune et flore sauvage, qui prendront la parole, sont éligibles aux frais de participation prévus à la Résolution Conf. 18.1 on *Financement et programme de travail chiffré pour le Secrétariat pour la période triennale 2020-2022*. Le Sous-comité des finances et du budget a convenu de réduire de manière exceptionnelle les frais de participation à 50 USD, soulignant que cela ne devait pas être considéré comme un précédent. Le Secrétariat remercie la Suisse pour son offre généreuse de couvrir les frais de participation à hauteur de 15 000 USD pour la 73ème session du Comité permanent, la 31ème session du Comité pour les animaux et la 25ème session du Comité pour les plantes. Cela a permis au Secrétariat de doubler le nombre d'intervenants pour les organisations observatrices pour la 73ème session du Comité permanent.
7. La session sera diffusée (gratuitement) en anglais, français et espagnol via la chaîne YouTube de la CITES. Tous les participants inscrits mais ne prenant pas la parole pourront suivre la session sans possibilité d'y intervenir. Les observateurs des agences ou organes non-onusiens techniquement qualifiés dans le domaine de la protection, de la conservation ou de la gestion de la faune et de la flore sauvage inscrits mais n'intervenant pas ne paieront pas de frais d'inscription.

Rappel des dates butoirs d'inscription

8. Le Secrétariat rappelle aux agences de l'ONU et organes ou agences observatrices techniquement qualifiées dans le domaine de la protection, de la conservation ou de la gestion de la faune et de la flore sauvage qu'en vertu des Articles 3 et 4 du Règlement intérieur, elles doivent s'inscrire d'ici le **5 avril 2021, au plus tard**.
9. Le Secrétariat rappelle aux Parties observatrices qu'en vertu de l'Article 2 du Règlement intérieur, elles doivent s'inscrire d'ici le **28 avril 2021, au plus tard**.

Informations sur KUDO et sur les sessions de formation en amont de la session réelle

10. La session se tiendra sur la plateforme en ligne KUDO. Un manuel technique sur KUDO sera envoyé à tous les participants une semaine avant la session.
11. Lorsqu'ils se connectent sur la plateforme KUDO, les participants susceptibles de prendre la parole sont invités à respecter le format de désignation suivant : PAYS ou ORGANISATION – Nom, en inscrivant le Membre, la Partie, l'agence ou l'organe qu'ils représentent puis leur prénom et nom. Par exemple : "CONGO – Jean Bosco Nganongo" ou "UNEP-WCMC – Kelly Malsch". Il peut s'avérer difficile d'inviter des participants à intervenir s'ils ne peuvent pas être clairement identifiés à l'aide du format de désignation indiqué ci-dessus.
12. Au cours de la semaine du 26 au 30 avril 2021, le Secrétariat organisera cinq sessions de formation pour les participants susceptibles de prendre la parole. Elles seront organisées à différents moments pour couvrir les différents fuseaux horaires des participants. Les informations sur les sessions de formation (date, heure et liens utiles) seront communiquées aux participants par email. Les sessions de formation sont ouvertes à tous et porteront sur des tests de connexion internet, de microphone et de caméra pour chaque participant afin de s'assurer qu'ils seront en mesure de prendre la parole au cours de la session. **Les participants peuvent également tester leur connexion et leur installation informatique à tout moment en suivant ce lien : <https://live.kudoway.com/test>**.

13. Le lien KUDO et le mot de passe pour accéder à la 73ème session du Comité permanent seront communiqués par email lundi 3 mai 2021, à tous les participants inscrits qui prendront la parole. Ce lien ne doit pas être partagé en dehors de ces délégués désignés comme intervenants dans leurs lettres de pouvoirs ou lettres de nomination. L'email sera envoyé par registration@cites.org. Veuillez contrôler que cette adresse email ne soit pas traitée comme spam par votre fournisseur de messagerie.

Soumission des interventions sous forme écrite pour les interprètes

14. Le Secrétariat encourage toujours les intervenants à partager leurs notes d'intervention avec les interprètes afin de garantir la fidélité et précision de l'interprétation. Étant donné que les interprètes vont travailler à distance, il est d'autant plus important de partager avec eux, avant la réunion, les notes des discours, dans la mesure du possible. Les intervenants qui veulent prendre la parole sur un point spécifique à l'ordre du jour (voir <https://cites.org/fra/com/sc/73/index.php> pour l'ordre du jour) sont invités à envoyer leurs interventions dès que possible à l'adresse info@cites.org.